

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE VALREAS

Séance du 18 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 8

Date de la convocation : 11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre et le dix-huit mars à 10h35, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes – MALLET, GENESTON, DOUX, FOURNOL, MARY, GAGNIERE,
M – ADRIEN, GRUTER

Était excusé : M. DELERUE

Pouvoirs :

Mme SERVAN donne pouvoir à Mme MALLET ; Mme JUGE donne pouvoir à Mme GESNESTON,

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

N° 08/2024 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Conformément à l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles et conformément à l'article L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration est invité à approuver l'affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024.

Le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 font apparaître :

- Excédent d'investissement de + 8 581,39 € affecté au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Excédent de fonctionnement + 42 241,33 € affecté au compte 002 résultats de fonctionnement reporté

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil d'Administration :

- **AFFECTE** les résultats de clôture 2023 au Budget Primitif 2024 comme exposé ci-dessus.

Vote : Unanimité Pour : 10

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Valréas, le 19 mars 2024,

Pour le Président du CCAS,
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Dominique MALLET

Acte rendu exécutoire dès
Sa réception en Préfecture le : 22 mars 2024
Et publication sur le site internet
de la mairie de Valréas le : 22 mars 2024



D. Mallet